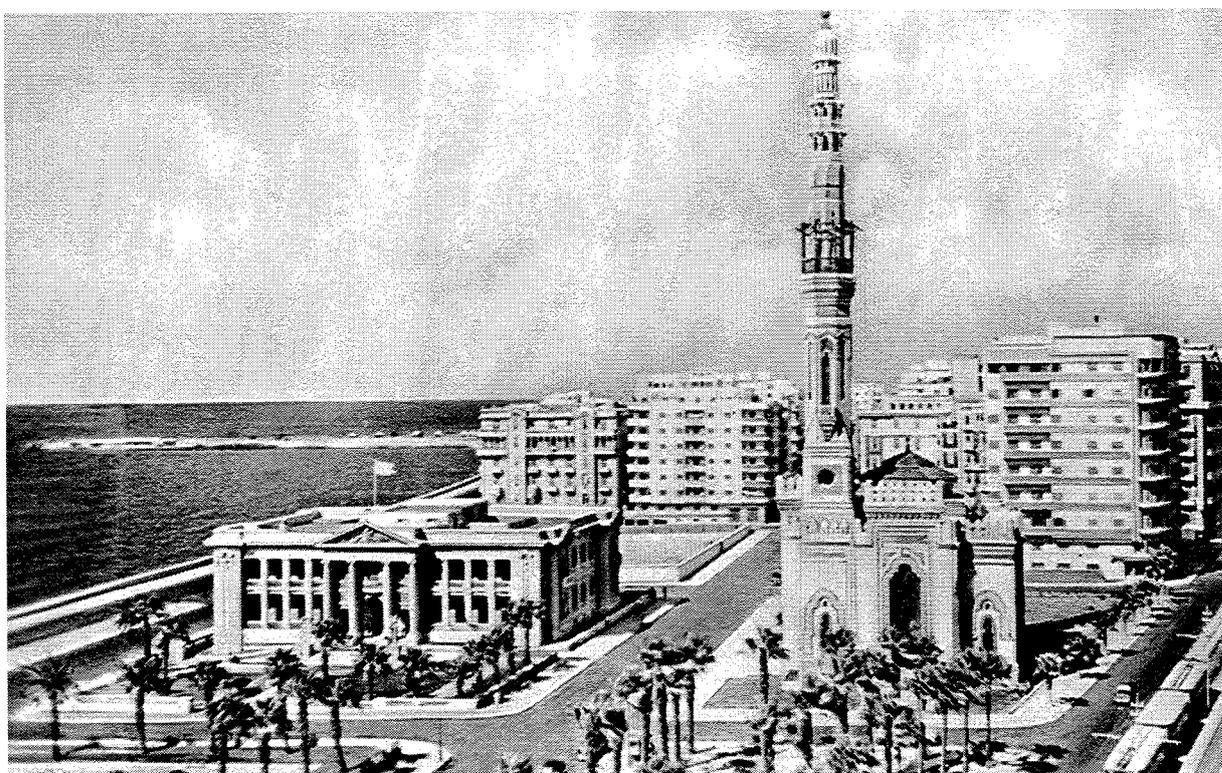


AAHA = Amicale Alexandrie Hier et Aujourd'hui

Alain LEVY

Alexandrie

exemple d'une société pluri-culturelle



Cahier no 28

Janvier 2001

La pacification des relations entre « ethnies » ou plus précisément entre des collectivités, dont les références culturelles sont suffisamment différentes entre elles pour que chacun y reconnaisse les critères d'une conscience de soi non assimilables à celle de l'« autre », est une des questions que pose aujourd'hui la cohabitation dans nombre de villes européennes, de groupes minoritaires d'origine allogène avec des populations convaincues, elles, de leur origine autochtone, et donc d'une plus grande légitimité de leur présence, de leurs droits, de leurs mœurs.

Cette conviction suscite l'impatience face à toute manifestation d'une altérité perçue comme une intrusion ou, au mieux, comme l'expression d'une mauvaise volonté dans le processus d'« intégration » nécessaire censé aboutir à terme à l'assimilation, c'est-à-dire à la disparition de l'étranger..

La tolérance qui est alors prônée pour fustiger xénophobie et racisme, vise au fond à ménager le temps indispensable à cet effacement. Elle ne prévoit pas de pérenniser la diversité parmi les structures possibles de la collectivité. L'homogénéisation de la Nation invite à l'uniformisation.

Ce modèle qui a été promu par les Européens, partout où leur domination coloniale a pu s'imposer, aboutit à la constitution d'Etats nationaux, la plupart du temps appuyés par des nationalismes ombrageux nécessaires pour être pris au sérieux lorsque sonne l'heure de la décolonisation.

L'empire multi-ethnique :

Une autre façon de voir les choses avait prévalu auparavant. Elle présentait sans doute bien des inconvénients, mais n'était pas dépourvue de quelques attraits. Elle avait notamment permis l'émergence de modes de cohabitation dont il nous semble qu'ils n'interdisaient ni la liberté, ni la dignité de ceux qui, peut-être de manière informelle, les avaient choisis : Salonique, Istanbul, Alexandrie ont ainsi abrité pendant quelque temps une forme de civilisation où l'autonomie reconnue à chaque groupe religieux, national ou ethnique permettait le fonctionnement, sinon harmonieux du moins constamment pacifié, de sociétés plurielles. A l'opposé de la Nation, l'Empire n'exigea pas l'unicité. Rome en offrit un moment le modèle accompli dont l'Empire ottoman fut à la fois l'héritier et le dernier avatar qui survécut jusqu'en 1914, et plus tard encore, à Alexandrie.

L'Etat, nominalement turc, mais fédérant un ensemble cosmopolite, dut composer avec la diversité. Chaque « peuple » y conservait sa personnalité, éventuellement son organisation et sa hiérarchie, en tout cas une *représentation*, interlocutrice privilégiée du pouvoir central. C'est ainsi que les Ottomans gouvernaient en collaboration avec les chefs de « tribus » dans les espaces ruraux ou avec les représentants de communautés dans les cités. « Les tribus » occupaient des territoires étendus, homogènes du point de vue de leur peuplement et constituaient autant de petit « Etats » autonomes, armés, où s'exerçait leur propre loi, le sultan n'exigeant que le paiement du tribut, reconnaissance de sa suzeraineté.

Les autres minorités qui pouvaient s'y trouver incluses étaient assujetties et protégées par les chefs de clan dans une relation de type seigneurial. Il existait ainsi, par exemple, au nord de l'Irak (toute cette région a été décrite lors d'une enquête confiée par la SDN en 1923 à une commission présidée par le comte Pal Téléki dans le vilayet de Mossoul, futur Kurdistan irakien, afin de déterminer quel était le souhait des populations quant à leur appartenance nationale : République turque ou Royaume d'Irak. Cette mission a donné lieu à un long rapport qui est actuellement déposé aux archives du Palais des Nations à Genève), en 1920, toute une mosaïque de « tribus », kurdes, chaldéennes, nestorienne, yézidis, arabes et même turques (mais non ottomanes) sous suzeraineté ottomane jusqu'en 1918, passèrent ensuite sous celle de l'Irak, c'est-à-dire des Anglais qui y exercèrent alors le mandat confié par la SDN.

L'organisation était différente dans les villes où les « ethnies » devaient cohabiter dans des espaces restreints, parfois clos. Chaque groupe reconnaissait l'autonomie des autres, collaborant étroitement avec eux, conscient de l'existence d'une communauté d'intérêts, vis-à-vis notamment de l'autorité administrative et militaire des représentants du sultan, soucieux lui de la prospérité de la cité, source d'une fructueuse fiscalité, et de la sécurité indispensable aux communications impériales. L'ensemble des possessions ottomanes, lorsque les institutions de l'empire fonctionnaient encore harmonieusement, était organisé de cette manière qui permettait à l'Etat de s'affranchir du coût et du souci d'une administration directe, toujours délicate lorsque l'on doit ménager les relations entre populations diverses, de religions, de mœurs, souvent de langues différentes. L'idée de les homogénéiser était

de fait étrangère à l'esprit des gouvernants de la Porte ; outre qu'elle aurait exigé de longues périodes de coercition, ils n'en discernaient pas les avantages. Ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle qu'une conscience nationale germa dans l'esprit de certains, sollicités par la décomposition accélérée de l'édifice impérial. Le mouvement « Jeune Turc » en fut l'expression, qui ne put aboutir que dans l'émergence d'une nation turque, limitée à la seule Anatolie, au prix de l'élimination des autres nationalités qui y résidaient, sauf les Kurdes dont le problème n'est toujours pas résolu aujourd'hui.

La cohabitation des peuples, unis par leur commune allégeance à la Porte (la Porte ou « Sublime Porte » est une des appellations attribuées au gouvernement du Sultan. L'origine en serait une porte en cèdre sculptée et incrustée de nacre qui marquait l'entrée de la cour des califes abbassides à Bagdad. L'objet, symbolique, aurait été transféré par les Ottomans dans le palais du Sultan, pour marquer l'entrée de sa cour. Ils se posaient ainsi en héritiers des califes) était au fondement de l'Etat, et la cité cosmopolite en était comme en raccourci la représentation la plus complexe et la plus achevée, la plus féconde aussi.



Le contexte historique égyptien :

1) - Mohamed Ali : la naissance de l'Égypte moderne :

Le XIX^{ème} siècle vit le Proche-Orient émerger d'une sorte de léthargie où il s'était doucement plongé sous la tutelle ottomane. Bonaparte avait involontairement donné l'impulsion, lors de son expédition de 1798-1801, d'un ébranlement dont l'Égypte fut à la fois l'origine, l'épicentre et l'agent principal. Mohamed Ali, albanais originaire de Cavala en Macédoine, dans la partie occidentale de l'ancienne Roumélie, naquit en 1770 (et non en 1769, année de naissance de Napoléon, comme il voulait le faire croire) dans une famille de militaires ; son père était agha, responsable de la sécurité de la ville. Il était lui-même négociant en tabac lorsqu'il fut enrôlé dans l'armée ottomane et envoyé en Égypte pour combattre les Français. Il s'imposa rapidement comme chef de la brigade albanaise, dont il se servira ensuite pour assurer son pouvoir. Il réussit, à l'issue de la guerre civile qui opposa de 1802 à 1805 Mamelouks, Turcs et Égyptiens, à imposer son pouvoir et à le faire reconnaître par le Sultan. Il entreprit dès lors d'organiser l'économie du pays à son profit, (ce qui eut pour conséquence de la moderniser) et de bâtir un empire qui intégra en 1837 le Soudan, l'Égypte, la Syrie et l'Arabie. Devenu menaçant pour la Porte, il suscita l'hostilité des puissances, en particulier russe et britannique, qui, craignant de voir les dépouilles ottomanes leur échapper, entreprirent de le circonvenir. Finalement, en 1841, Mohamed Ali, vieillissant, échangea sa puissance contre la reconnaissance par Istanbul de l'hérédité de son pouvoir. Il fonda ainsi la dynastie qui régnera sur l'Égypte jusqu'en 1952.

Il n'est resté de son entreprise impériale que la domination sur le Soudan, mais l'Égypte a conservé le prestige d'être le premier pays « arabe », et longtemps le seul à avoir défié la Porte et réussi, de fait, à s'en affranchir. La tentative de modernisation des structures intérieures laissa davantage de traces, notamment le développement des grandes villes et la modification des formes anciennes du commerce et de l'industrie qui, bien que temporaire, fut fatale à l'organisation corporative traditionnelle. Ainsi, l'introduction de nouvelles cultures industrielles, coton, olivier, mûrier, le développement des anciennes, canne à sucre, lin chanvre, oignons, permirent un développement durable des échanges extérieurs dont Alexandrie fut le principal entrepôt. Ce commerce international était tenu essentiellement par des étrangers que Mohamed Ali favorisait au détriment des nationaux,

parce qu'ils lui donnaient accès aux sources d'approvisionnement en biens d'équipement nécessaires au développement de son industrie. En Egypte, aussi bien qu'en Syrie, il contraignit ainsi les autochtones à étouffer toute manifestation xénophobe et abolit les signes distinctifs qui désignaient les non-musulmans : interdits ou obligations vestimentaires, fiscalité supplémentaire, (la pression du gouvernement britannique n'y fut pas non plus tout à fait étrangère). Après 1841, son autorité ne s'exerça plus que sur l'Egypte qui devint le plus attractif des pays, dans un Levant en crise, comme attardé au Moyen-Age, où la désagrégation progressive de l'autorité régulatrice de l'Etat était lourde de menaces pour des minorités « protégées », mais surtout vulnérables. Elle attira, parmi ces populations, les plus entreprenants, en mal de sécurité bien sûr, mais aussi de prospérité et de considération.

2)- Le processus de la colonisation européenne

En 1863, Ismaïl, petit-fils de Mohamed-Ali, succédait à son oncle Saïd. Audacieux et énergique, il orienta décidément l'Egypte dans la voie de l'autonomie vis-à-vis de la Porte et d'une participation active à la politique internationale : il obtint en 1866 l'hérédité de son pouvoir pour ses seuls descendants, et en 1867, le titre « khédivial », héréditaire lui aussi. Il porta l'armée à 160000 hommes et multiplia les interventions extérieures : Afrique centrale, Soudan, Crimée, et même le Mexique avec les Français. Enfin, et surtout, il acheva avec diligence le chantier du Canal de Suez commencé en 1859 sous son prédécesseurs, dont l'inauguration, en grande pompe, en 1869, marqua comme une apothéose du règne. Un grand règne incontestablement, mais dont le prix fut un endettement excessif du pays qui atteignit en 1874, 100 millions de livres sterling. La vente à la Banque de Londres, par l'entremise de Disraéli, des parts égyptiennes du Canal ne suffit pas pour empêcher les puissances créancières d'imposer leur tutelle financière. Le 2 Mars 1876 fut créée la Caisse de la dette publique chargée de contrôler toutes les recettes fiscales et leur affectation, puis le 18 novembre, deux postes de contrôleur général des finances : l'un anglais, l'autre français. Enfin, en 1877, un Conseil des ministres fut institué qui ne fut qu'un triumvirat formé d'un Egyptien (Nubar Pacha), d'un Anglais (Wilson) et d'un Français (de Blignières), donc à majorité européenne. La tutelle devint politique.

Cet assujettissement engendra les premières protestations nationalistes : en 1878, un bref soulèvement de l'armée, conduit par

Orabi Pacha, l'un des premiers officiers indigènes formés à la suite des réformes de Saïd, permit le renvoi des ministres étrangers. Mais l'année suivante, le gouvernement britannique obtint de la Porte l'abdication d'Ismail, qui s'y soumit le 25 juin 1879.

Son fils, Tewfik, plus docile, lui succéda. Orabi prit figure de héros national et suscita une résistance politique et militaire contre l'ingérence étrangère qui aboutit en 1882 à une démonstration navale franco-anglaise dans le port d'Alexandrie, puis au bombardement de la ville et à l'occupation du pays par les seules forces britanniques. Orabi, battu le 13 septembre 1882 à Tell-el-Kîbîr, fut capturé et déporté à Ceylan. L'armée fut licenciée. L'Égypte conserva son statut de province ottomane, mais privée de toute autonomie réelle, fut désormais traitée en colonie de la couronne britannique. Le premier quart du XXème siècle vit l'accentuation du processus ; l'institution du protectorat en 1914, puis l'octroi d'une indépendance toute nominale en 1922, ne le modifièrent pas.

Toutefois, ces péripéties de grande politique internationale changeront le climat et les perspectives dans lesquelles s'inscrivirent la situation et le devenir des minorités. La fierté égyptienne qui pouvait s'accommoder des présences étrangères dans un pays indépendant, se transforma en un nationalisme combatif. L'humiliation ressentie fut génératrice de susceptibilité, voir d'intolérance ; Le statut des étrangers apparut comme privilège abusif, et pour les minorités, la présence anglaise devint rapidement garante de leur sécurité, et de surcroît, favorable à leur prospérité, car elle modifia à la fois les structures rurales, le paysage urbain, et même les façons de penser du pays.



Alexandrie

C'est dans ce contexte que s'est inscrit le processus de re-création de la ville moderne.

Au début des années 1920, Alexandrie abrite près de 500 000 habitants. Elle en comptera un million en 1939. Elle dut cette rapide renaissance à la prospérité de ses activités portuaires et à son rang de première place commerciale de l'Égypte. On peut situer au début du XIX^{ème} siècle les sources de cette fortune, lorsque Mohamed Ali entreprend de moderniser et d'industrialiser le pays dont il vient de se rendre maître en 1805, suscitant ainsi un développement vertigineux des échanges commerciaux avec l'Europe. C'est à partir de 1821 et surtout 1840 que négociants de haut vol ou commerçants plus humbles sont venus s'y installer, réanimant le modeste bourg de 5 000 habitants qu'avait trouvé Bonaparte. L'expansion fut alors rapide : 220 000 habitants en 1880, à la veille du bombardement et de l'occupation britannique. Parmi eux, des Grecs, des Syriens (y compris des Libanais), des Turcs, des Juifs : Égyptiens du Caire ou du delta, Marocains, Irakiens, Judéo-Espagnols de Salonique, Corfiotes ; des Européens enfin, Anglais, Français, Autrichiens, Italiens, Russes, Allemands, sous protection consulaire. Autant de nationalités qui conféreront à la ville moderne son cachet cosmopolite et bigarré, à l'image peut-être de ce qui fut dans l'Antiquité.

Seule de son espèce en Égypte, son organisation administrative reflète ce caractère international : son statut organique précise qu'il ne peut être admis dans la commission municipale plus de trois membres élus d'une même nationalité. Plus grand port d'Égypte, Alexandrie était-elle pour autant vraiment égyptienne ? Elle constituait une civilisation particulière, à l'image de ces villes d'Empire que le triomphe des nationalités fit disparaître en 1918. Alexandrie y survécut quelques temps encore ; la Nation égyptienne en gestation rapide, dut patienter sous la férule impériale britannique, avant d'imposer ce choix bien plus tard en 1956, la ville devenant alors arabe.

L'organisation communautaire dans la ville

Communautés et colonies (les communautés font référence à la religion, les colonies à la nationalité ; à Alexandrie l'ambiguïté est de mise) y sont l'essentiel de l'armature sociale, véritables corps constitués fondés sur un réseau pyramidal de solidarité. Le premier échelon en est constitué

par la famille, élargie aux dimensions d'un clan qui intègre frères, sœurs et leurs conjoints, descendants et ascendants. Au-dessus, les instances communautaires contrôlées par les plus notables des chefs de famille organisent la solidarité collective de chaque groupe confessionnel ou national, se chargeant de la mise en place et de la gestion des équipements « publics » : écoles, hôpitaux, caisses de retraite, clubs, bureaux de placement, cimetières, institutions caritatives, tels que foyers, orphelinats, etc.. C'est à elles qu'incombe aussi l'application du droit privé (naissances, mariages, héritages, etc.) ainsi que l'aide aux indigents et l'intégration des nouveaux arrivants, de telle manière que personne ne soit laissé en marge du corps social. Chaque communauté autonome, reconnue comme telle par les autres, est aussi solidaire de ces dernières dans le cadre de la cité. La municipalité, fondée à Alexandrie en 1891, est sous contrôle des mêmes notables, que leurs relations d'affaires rendent familiers les uns aux autres. A travers elle, ils décident en fait du sort commun, des aménagements de la ville, de ses équipements collectifs, de ses activités. Ils sont les interlocuteurs de l'échelon politique supérieur, autorités khédiviales et représentants du gouvernement britannique, les uns et les autres satisfaits de n'avoir pas à gérer directement une cité que sa composition rendrait difficilement contrôlable sans l'aiguillon que constitue l'intérêt collectif.

Ce dispositif qui est celui du « millet » ottoman fonctionne comme tel jusqu'en 1922, date de l'Indépendance, à partir de laquelle le gouvernement égyptien tendra à vouloir appliquer la loi commune. Jusqu'alors, l'appartenance communautaire importait à l'évidence davantage que la nationalité dont chacun jouait au mieux des opportunités qui se présentaient, et selon son intérêt. Il est encore ainsi possible, au début du siècle, d'avoir plusieurs appartenances et de s'en servir comme autant de recommandations : personne ne s'en soucie, chacun y trouvant son compte à ce moment-là. La société alexandrine est à l'image de la société ottomane dont elle est encore une émanation : on peut y être sujet de la Porte, de religion orthodoxe, protégé autrichien, ou autre. Il faut bien comprendre que les communautés n'y sont pas des minorités mais l'élément central du tissu social, à tel point que les musulmans aussi se sont organisés sur ce modèle, avec leur société d'entraide, leurs écoles tenues par la société des ulémas, leur hôpital, etc. Dans leur cas, cependant, le rôle en demeure en partie fictif, et cela pour deux ordres de raisons. La première est, qu'étant de nationalité égyptienne et de religion musulmane, ils se voient appliquer

strictement la loi, commune à l'ensemble des Egyptiens dans tout le territoire. Les institutions communautaires ne peuvent s'y substituer, sauf dans les domaines des loisirs et de l'action caritative. Or, de ce dernier point de vue, les besoins qu'appellerait la population arabe nécessiteuse d'Alexandrie, aux effectifs pléthoriques et de condition socio-économique misérable, sont hors de portée de la bonne volonté ou de la générosité de quelques-uns, même très riches, d'autant que leur richesse, surtout foncière, n'engendre pas de capitaux à la mesure d'une telle entreprise. L'organisation communautaire arabe d'Alexandrie présente dès lors un caractère largement mimétique mais n'assume pas le rôle indispensable et essentiel qui est celui de ces instances pour les autres communautés.

Moyennant cette organisation, le voisinage géographique était néanmoins possible. Il y avait certes des quartiers arabes, juifs, grecs et autres, mais leur population n'était pas homogène.

Des membres de toutes les nationalités et religions cohabitaient dans les mêmes rues, voire les mêmes immeubles, la localisation en étant aussi conditionnée par leur niveau socio-économique. Ces gens n'auraient pu vivre de la sorte sans la régulation qu'imposaient les responsables communautaires qui, en cas de tensions, rixes, heurts inter-ethniques, nombreux du fait même de l'hétérogénéité du peuplement, intervenaient collégialement pour calmer les esprits et faire respecter l'ordre public.

Le système reposait essentiellement sur le rôle des notables, et c'est ce qui distingue Alexandrie des autres villes ottomanes, où ces derniers géraient leur communauté et les représentaient auprès des autorités impériales qui, elles, assuraient les fonctions de police et de sécurité. Alexandrie était une ville libre où, au moins jusqu'en 1920, le pouvoir de la municipalité était sans rival. Les notables, qui y étaient élus au suffrage censitaire, c'est-à-dire en fait cooptés, entretenaient entre eux des relations non seulement d'affaires, ou politiques, mais aussi mondaines et familiales. Assis sur de puissantes fortunes à la fois immobilières (à Alexandrie) et foncières (principalement dans le delta du Nil), qu'ils faisaient fructifier dans le commerce du coton dont ils contrôlaient toute la chaîne, de la production (avance sur récolte) à la vente (aux manufactures anglaises, françaises et italiennes), ils veillaient à maintenir les conditions nécessaires à leur prospérité. Entre le pouvoir égyptien et le pouvoir colonial, il fallait, pour conserver leurs privilèges aussi bien fiscaux que juridiques, que la ville restât dans son

statut d'autonomie, comme un port franc : il fallait donc, pour éviter toute immixtion intempestive d'autorités extérieures, qu'elle fût calme. Ils avaient mis au point à cette fin, non seulement un système de régulation des tensions inter-ethniques, mais une organisation sociale fondée sur les solidarités intra et inter-communautaires, où l'évergétisme des nantis assurait la redistribution nécessaire de la richesse produite, aussi bien que l'intégration des nouveaux arrivants. Chacun se voyait pris en charge par un réseau associatif, qui lui désignait sa place où il se voyait assuré de disposer du minimum nécessaire à la sauvegarde de sa dignité. Il n'y avait pas d'exclus dans la cité.

Ce système harmonisé de relations intercommunautaires avait cependant ses limites. A l'image, pourrait-on dire, de la cité antique, Athènes aux VIème et Vème siècle avant J.C., en particulier, il ne concernait réellement qu'une partie minoritaire de la population. La ville, Alexandrie, intégrait la « cité » des communautés, mais ne s'y limitait pas. Elle n'a jamais compté plus de 27 % de non-musulmans, y compris les Egyptiens (coptes, juifs autochtones) et en 1920, on y trouvait moins de 100 000 étrangers, dont 60 000 nés hors d'Egypte. Ce qui signifie à *contrario* que 400 000 Egyptiens, dont 350 000 musulmans, y constituaient la masse des habitants. Or, la « communauté » musulmane ne participait pas au même titre à la prospérité générale. Elle ne se situait pas *ad Aegyptum* et vint un peu se mettre au service de la minorité active qui impulsa seule l'ordre de la cité et lui conféra son caractère d'exception.

Un accident de l'histoire ?

Il peut paraître paradoxal d'observer que cette cité de facture ottomane traditionnelle ait dû sa résurrection à Mohamed Ali, réputé le fondateur de l'Egypte moderne, et qu'en outre tout le cycle de son développement se soit inscrit dans celui de la colonisation européenne des XIXème et XXème siècles, qui ont vu la désagrégation, puis l'effacement de l'Empire turc. La contradiction n'est qu'apparente dans la mesure où le souverain, d'ailleurs d'origine étrangère au pays, n'a pas cherché à forger une nation comme nous l'entendons, mais un nouvel empire, substitué à celui des Ottomans, dont il aurait été le maître. Son « modernisme » ne fut que la conscience de l'efficacité des techniques européennes, administratives, militaires, industrielles, mises au service

d'un projet qui s'inscrivait en fait dans la continuité des édifices multiethniques du Proche-Orient ancien.

Son modèle « moderne » fut Napoléon qui ne fit à ses yeux que tenter une restauration analogue dans le domaine européen. Il ne perçut pas que l'échec de 1813 n'était pas seulement celui d'un homme, mais celui de cette conception du gouvernement, et qu'il marquait au contraire l'émergence de formes étatiques cimentées par un sentiment national dont il n'imaginait pas que l'Égypte, la Syrie ou l'Arabie pourraient aussi être le siège. C'est donc avec une parfaite cohérence qu'il favorisa la constitution d'une nouvelle Constantinople ou d'une nouvelle Babylone, en attirant en Égypte, centre de gravité de sa puissance, les catégories parmi les plus dynamiques des populations du Levant. Sa capitale fut le Caire, ville arabe fondée par les Arabes, car il pensait, par identification à l'Empire « turc », à un Empire « arabe ». Mais sa cour séjourna à Alexandrie dont l'arsenal et le port furent au fondement de sa politique méditerranéenne.

C'est par-là qu'arrivèrent l'influence et les produits de l'Occident et c'est tout naturellement là que vinrent s'installer tous ceux qu'attirèrent la nouvelle prospérité de l'Égypte et aussi la sécurité qu'y instaurait un Etat fort, au moment où, au contraire, le désordre ravageait les autres rivages levantins. Alexandrie fut ville-refuge en même temps qu'« Eldorado » avant de devenir à la fin du siècle la cité cosmopolite dont chacun s'émerveillait alors de voir l'organisation originale. Mais il lui fallait un protecteur « impérial » et la puissance britannique vint à point prendre le relais en 1882 lorsque le nationalisme égyptien prit le pas sur le projet initial d'Empire arabe.

Désormais, cette présence devint la condition indispensable de sa survie. En intervenant pour « protéger » leurs ressortissants et les minorités étrangères victimes des émeutes xénophobes de juin 1882 à Alexandrie, les gouvernements français et anglais s'inféodèrent *ipso facto* les différentes communautés de la ville désormais convaincues d'avoir sort lié à la protection des armes anglaises, ce qui devint vrai à mesure que le sentiment national égyptien s'affirmait, et que les non-arabes s'identifiaient de plus en plus aux Européens. Cette conviction intégra de fait la cité cosmopolite au statut colonial dont elle n'émanait pas et dont elle aurait pu rester distincte. On constate que chaque étape du processus qui engageait l'Égypte à (re) conquérir pas à pas sa souveraineté nationale, accentua la dissolution du système

communautaire, comme une conséquence inévitable, alors même que ledit processus fut dirigé exclusivement contre les Anglais. Sans doute Alexandrie a-t-elle dû de perdurer et de prospérer encore, à la présence européenne, mais c'était le baiser du diable. Elle ne pouvait dès lors lui survivre dans la mesure où elle suscitait l'émergence d'un nationalisme exigeant qui ne pouvait s'accommoder d'une cité *ad Aegyptum*. De fait, en 1945, le retrait des troupes d'occupation fut pour chacun le « signal » du départ. Entre-temps, les communautés étaient devenues des minorités étrangères.

Multiplicités communautaires et libéralité méditerranéenne

De ce rapide survol, on pourrait garder l'impression d'une astucieuse combinaison livrant sans défense les humbles à l'arbitraire du bon vouloir de possédants plus ou moins bienveillants, mais soucieux avant tout de leur propre prospérité.

En fait, la société alexandrine s'organisait autour de l'idée implicite de solidarité. Elle n'a pas été égalitaire, ni en fait ni en principe, mais la hiérarchie des états y fut tolérable, dans la mesure où les puissants furent investis de la responsabilité d'assistance aux moins nantis, comme d'un attribut de *nobilitas*. Il n'y avait pas de règle coercitive, comme par exemple une procédure redistributive assurée par des prélèvements fiscaux (lorsqu'en 1936, le gouvernement égyptien entreprit d'imposer tout le monde y compris à Alexandrie, chacun s'y soumit – bien sûr – mais avec indignation ; c'était perçu comme un accaparement illégitime) proportionnels à la richesse, mais un principe de redistribution par le don privé à la fois volontaire (aucune loi ni règlement ne l'imposait) et obligatoire (on ne pouvait s'y soustraire sans « déroger ») - Il s'agit du « don pour le prestige » dont parle Marcel Mauss dans *l'Essai sur le don : forme archaïque de l'échange* (Paris, 1932).

Ainsi, le 3 août 1899, les drapeaux sont en berne à Alexandrie. Un cortège de sept kilomètres accompagne en sa dernière demeure la dépouille de Georges Averoff : en tête la police montée, suivie de la police à pied et des janissaires des divers consulats, puis les élèves des écoles, le gouverneur, les élus, les patriarches et dignitaires religieux de toutes les confessions, enfin la foule des anonymes de toutes communautés. Des funérailles nationales. Qui est Georges Averoff ? Le président de la communauté grecque. C'est son seul titre et ce n'eût pas suffi à justifier

l'unanimité de tels honneurs. Surtout, il était richissime et a légué à la ville une part importante de son immense fortune, n'oubliant dans son testament, ni les écoles, ni les indigents, ni personne. Rien ne l'y obligeait légalement, sinon le contrat implicite qui fondait l'ordre de la cité. Il l'a honoré comme il était « normal » qu'il le fit. Durant toute sa vie, il avait agi de la sorte, de même que tous les autres notables, chacun à sa mesure ; tel était le principe.

Cette anecdote est exemplaire d'un système qui fonctionnait partout de la même manière, où dès lors qu'il dispose de quelque surplus, chacun n'est honoré que s'il en redistribue une partie à ceux qui ont moins de chance, dans sa famille d'abord, dans sa communauté ensuite, enfin à tout le monde s'il est vraiment puissant. Les bénéficiaires de ces largesses constituent alors autant de cercles concentriques d'une sorte de clientèle, liée au donateur dans une relation que l'on pourrait dire seigneuriale. De même, les coloniaux en Haute Egypte redistribuaient-ils, s'ils voulaient susciter quelque respect, une partie de leur abondance aux fellahs environnants, par le truchement des domestiques, des ouvriers des exploitations ou par des dons faits aux dispensaires et aux institutions missionnaires. C'était un monde où la richesse n'était légitime que si elle s'accompagnait de générosité ostensible. Un élu de la fortune se devait d'être « bon » ou de faire en sorte de le paraître, rendre ce que "Dieu lui avait donné".

Au fond, le système est classique et a été dénoncé en son temps en Europe : le paternalisme habillé d'humanité, l'exploitation d'une main-d'œuvre à qui l'on présente sous forme de cadeaux et de bienveillance ce qui n'est en réalité que son dû. Sans doute. Mais la sollicitude du notable n'est pas totalement feinte, ni affecté le souci de sa responsabilité sociale. Elle exprime une conception politique qui constate l'inégalité des conditions sans chercher à y remédier au fond, mais veille à ménager un ordre d'où personne n'est totalement exclu puisque chacun se voit assuré d'y recevoir le minimum indispensable au maintien de son humanité. L'équité y consiste en cette assurance de disposer toujours d'une source de vie sans avoir recours, ni à la mendicité, ni au vol, dès lors que l'on appartient à un groupe désigné de solidarité. Il ne s'agit pas d'assistance, mais du fonctionnement normal d'instances que l'on pourrait dire implicitement contractuelles. John Rawls, dans ses ouvrages ("Théorie de la justice", Le Seuil 1987 et "Justice et démocratie", Le Seuil 1993), définit une société juste comme étant celle

qui garantit à ses membres l'accès aux « biens premiers » qui désignent le citoyen. On pourrait même dire, qui désignent l'humain : droits, libertés, possibilité de mobilité sociale, revenus nécessaires à la satisfaction des besoins élémentaires, potentialité d'accès à la fortune.

Alexandrie, telle qu'elle fonctionnait, répondait assez bien à ces exigences, bien qu'aucun texte, aucune législation ne l'ait stipulé. La « loi » était le consensus qui invitait chacun à s'enrichir au mieux de son talent, sans omettre jamais de rester attentif aux besoins d'autrui, dont la satisfaction raisonnable, par quelque voie que ce soit, était condition vitale pour une collectivité n'ayant pas choisi d'inclure la coercition parmi ses instruments. Elle dut ménager l'espérance, même si ce n'était qu'à l'état virtuel, et surtout des conditions réelles acceptables pour chacun de ses membres, si elle voulait exclure tout risque de recours à une violence revendicative toujours dangereuse et déstabilisatrice, voire mortelle, dans sa situation particulière. La large place faite à l'initiative privée dans cette organisation a joué un rôle essentiel dans les processus de régulation sociale. Chacun fut, à sa mesure, dépositaire d'une part des responsabilités collectives, les plus riches étant *ipso facto* désignés pour occuper le sommet de la hiérarchie politique, sociale, administrative.

Chacun, selon l'importance de ses moyens économiques dispose d'une part proportionnelle légitime du pouvoir politique et social. Il faut donc que chacun soit convaincu de la nécessité « naturelle » de son rôle de bienfaisance. La générosité, la pratique du don doivent, dans les esprits, ne pas pouvoir être séparés de l'accès à la prospérité individuelle : en principe, on ne peut être à la fois riche et avare. L'individualisme égoïste est incompatible avec le fonctionnement de la cité.

A la source des comportements qui découlent de cette philosophie, la raison bien sûr, l'intérêt qui sait que la prospérité même individuelle, ne peut durablement s'asseoir sur le complet dénuement et l'abandon d'un trop grand nombre. Mais la pratique en est suffisamment intégrée pour fonder une éthique. La solidarité n'est pas seulement ici un impératif pragmatique, elle est une exigence morale suscitant comme un réflexe premier qui porterait spontanément à la compassion.

Les exemples sont nombreux qui permettraient d'en montrer la survivance à travers la diversité des itinéraires des anciens Alexandrins après 1956, même lorsque les conditions juridiques, sociales,

économiques, fabriquent des mentalités qui ne le prévoient plus. Il ne s'agit ni de philanthropie, ni de charité, mais d'une conception des relations humaines où chacun est lié à son entourage, unité dont l'extension est proportionnée aux moyens économiques dont il dispose, par une sorte de devoir d'assistance qui oblige au partage de la prospérité de celui que son succès en désigne comme le chef bienveillant (voir Jacques Godbout, « Y-a-t-il encore une économie de la parenté ? », *l'Ethnographie*, No 115, « Economie et parenté » , mars 1994). Celui-ci tend à harmoniser les niveaux de vie de ceux qui, peu ou prou, acceptent sa tutelle et se voient fixer une sorte de seuil social en deçà duquel ils ne peuvent descendre sans porter ombrage à son prestige et à sa quiétude morale. Il veille, dans sa mouvance, au maintien d'une forme de justice distributive, étant implicite que chaque chef de famille doit en faire autant pour que la société globale fonctionne équitablement. En fait, c'est un système qui promeut la famille, éventuellement élargie selon les circonstances jusqu'aux dimensions d'une clientèle, au rang d'instance essentielle de régulation sociale. Le trait original est qu'il perdure dans l'état d'esprit des anciens Alexandrins que l'on a pu interroger qui en conservent des traces dans leurs pratiques, et surtout dans leurs références morales et intellectuelles, alors que la nécessité ne s'en fait plus sentir, en Europe en particulier. Parée de justifications affectives lorsque "tout va bien", c'est une posture qu'ils cultivent un peu comme une référence ou une sauvegarde. Elle fait partie d'une « culture » qu'ils s'efforcent de maintenir par la manière d'être, sans l'explicitement vraiment, mais, semble-t-il, avec fidélité, ne serait-ce sans doute que parce qu'ils y trouvent moins de gêne que de satisfaction, la moindre n'étant pas le sentiment d'appartenance à quelque chose qui se pérennise malgré le temps et l'espace, comme un *continuum* têtu, qui s'accommode avec une certaine désinvolture des avatars que lui imposent les circonstances.

Alain Lévy est né en Algérie en 1948. Son père André Lévy est originaire d'Alexandrie et sa mère de Bordeaux. Etudes d'Histoire. Doctorat en sociologie. Université Paris VII – Denis Diderot : "Centre de Sociologie des pratiques et des représentations politiques".